

Taxe d'accise

En principe je serais favorable aux propositions formulées. Malheureusement, je ne peux les appuyer, et ceci pour trois raisons. La première, c'est que si on regarde les personnes qui souffrent d'infirmités, et en particulier d'incapacités physiques qui nuisent à leurs mouvements, on s'aperçoit qu'elles bénéficient déjà actuellement d'un allègement fiscal à l'égard d'un bon nombre de marchandises expressément fabriquées pour leur usage, et pour faciliter, justement, le mouvement dont ils sont privés. En deuxième lieu, je ne suis pas convaincu que l'allègement de la taxe d'accise sur un objet particulier constitue la meilleure réponse aux besoins des personnes handicapées. Je ne dis pas que cela ne peut pas en être une, mais je n'en suis pas convaincu. Le troisième aspect, c'est que j'ai fait référence au début de mes propos au rapport qui a été préparé sur les handicapés. De nombreux députés de la Chambre y ont travaillé. On se souvient tous des efforts de l'honorable député de Don Valley-Est (M. Smith). On veut, au sein du ministère des Finances, prendre le temps d'examiner attentivement chaque proposition et s'il est nécessaire d'ajuster beaucoup mieux notre système de taxation en fonction des propositions du comité du groupe d'étude, nous serons disposés à le faire lorsque l'étude sera terminée.

● (1550)

[Traduction]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement les motifs que le ministre a invoqués pour refuser cet amendement. Comme membre du comité spécial des invalides et des handicapés, auxquels il a aussi fait allusion, je puis lui affirmer que parmi les 643 témoins que le comité a entendus en parcourant le pays, nous avons surtout entendu des gens qui avaient des infirmités physiques et de la difficulté à se déplacer.

Si le matériel technique dont on se sert dans le pays n'est pas entièrement importé, il l'est au moins pour la plupart. Si le ministre veut bien se donner la peine de revoir le rapport sur les obstacles, il verra qu'aux termes des recommandations que ce comité a formulées après avoir écouté les témoins, il faut absolument que le gouvernement accepte cet amendement.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement bien faire comprendre à la Chambre qu'il est question ici d'un certain nombre d'articles que le gouvernement a décidé d'exempter de la taxe de vente de 9 p. 100. Il y a un certain nombre d'années que, pour différentes raisons, le gouvernement a décidé de ne pas imposer de taxe de vente sur certains articles, parce que cela risquerait d'imposer des privations à un certain groupe, ou parce que notre société décide que ces articles répondent à un besoin vital, toutes considérations commerciales mises à part. Comme ces articles sont jugés absolument nécessaires, une taxe de vente n'est donc pas justifiée.

Il n'y a pas de taxe de vente sur les aliments. Que peut-il y avoir de plus indispensable à un handicapé physique que des prothèses et autres appareils? Comment le Parlement pourrait-il mieux porter témoignage, surtout au cours de l'année même où il a créé un comité et que ce dernier a publié un rapport qui a eu une incidence appréciable sur l'opinion publique? Cette année est celle des handicapés. Quelle initiative du gouvernement pourrait être plus simple et plus claire que celle

de reconnaître que nos lois n'ont pas toujours tenu compte de ce fait et qu'il y a lieu de prévoir des exemptions à cet égard.

Certains groupes de citoyens se procurent certains produits qui ne sont pas des produits commerciaux, non pas pour le simple plaisir de les acheter, non pas pour se faire un petit bénéfice en les revendant, ou encore pour favoriser le commerce au Canada, secteur qui devrait, nous le reconnaissons tous, être frappé de la taxe de vente, mais bien parce que ces produits sont essentiels, parce qu'ils font partie des nécessités quotidiennes de ces citoyens qui, par un cruel hasard, sont handicapés.

Les Canadiens voudraient bien savoir pourquoi l'opposition est mécontente. Ils voudraient comprendre pourquoi en traitant avec le gouvernement, ils se butent à un mur. Tous ceux d'entre nous qui ont déjà eu affaire au ministre ont pu se rendre compte de son intelligence, de sa bonté et de son aptitude à comprendre les arguments simples et fondamentaux. Il y a donc lieu de se demander pourquoi il n'est pas en mesure d'admettre que les fonctionnaires sont loin de comprendre comment le Parlement et les Canadiens réagissent devant des questions de ce genre, et de nous annoncer que le gouvernement compte accepter l'amendement parce qu'il est sensé. Pourquoi ne pourrait-il admettre qu'en effet, cet amendement correspond à un sentiment fondamental chez les parlementaires, qu'il nous permettrait de ne pas exiger la taxe de vente lorsque le produit est acheté non pour des fins frivoles, mais bien parce qu'il est essentiel et que le gouvernement ne tient pas à percevoir des handicapés une taxe de 9 p. 100?

Pourquoi le ministre ne pourrait-il faire pareille déclaration? Je vois qu'il est des nôtres; j'ai d'ailleurs entendu sa réponse cet après-midi, et celle-ci m'a paru incroyable. Oui, le ministre a déclaré qu'il existait d'autres moyens et qu'il avait lu à ce sujet le rapport de ses collaborateurs; en outre, il a ajouté que cette solution n'était peut-être pas la meilleure. Que le gouvernement n'établisse pas de distinction entre les produits considérés comme étant essentiels et qu'on devrait éviter de frapper de la taxe de vente, et les produits qu'il y a lieu d'imposer, me paraît aberrant.

Si les gens veulent savoir pourquoi le Parlement les déçoit tant, eh bien, c'est que la bureaucratie du ministère des Finances a décidé de tout ce qui serait frappé de la taxe, quoi qu'en disent les divers groupes de citoyens, les députés ou n'importe qui d'autre. Le gouvernement fonce sans se préoccuper outre mesure, car malheureusement il n'est pas disposé à prêter l'oreille à nos doléances.

Je suis heureux que nous obligions ce soir à procéder à 12 votes, ou 13 ou 14. Je veux voir tous les députés libéraux d'en face se lever pour dire à chaque handicapé qui doit acheter une prothèse qu'il devra payer la taxe de 9 p. 100 et que c'est grâce à eux que le gouvernement l'impose. Je veux qu'ils disent aux artistes du pays à qui ils imposent cette taxe, et à chacune des autres petites catégories de personnes, qu'ils n'ont pas le cœur ni le cran de faire une exception dans leur cas.

Voilà pourquoi nous obligeons à procéder à ces votes. Voilà pourquoi il est grand temps que le gouvernement commence à écouter ceux qui posent une question fondamentale. Je demande simplement que le gouvernement fasse preuve d'un peu de compassion.